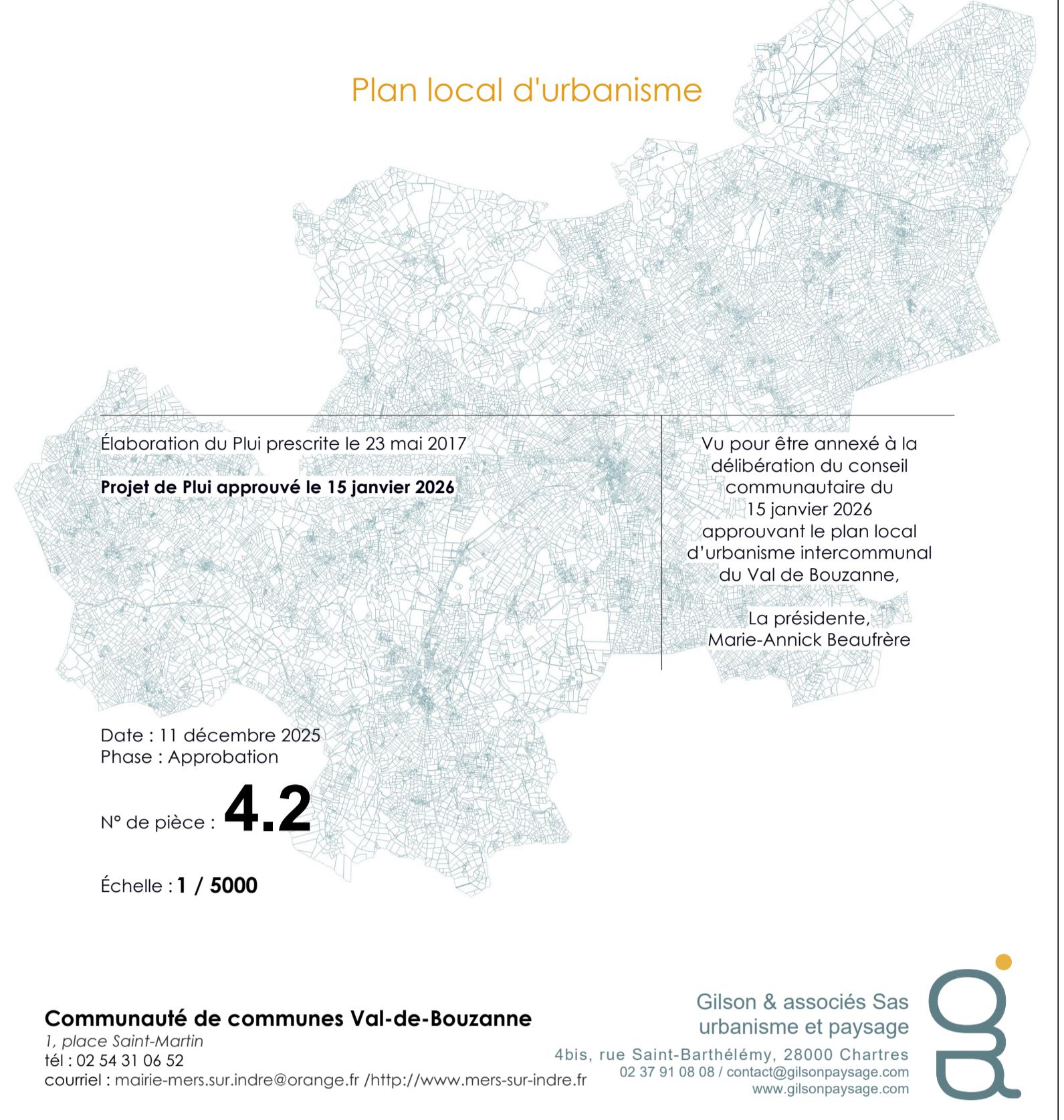


Mers-sur-Indre

Plan local d'urbanisme



LÉGENDE DU ZONAGE	
-----	Limite de zone
Ua	Zone d'habitat ancien
Uap	Secteur patrimonial
Ub	Zone d'extension récente
Ue	Zone à dominante d'équipements
Uh	Secteur de hameau
Uj	Secteur de jardins
Ux	Zone à dominante d'activités industrielles et artisanales
1AU	secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
1AUx	Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités industrielles
1AUe	Zone d'urbanisation future à dominante d'équipements collectifs ou publics
2AU	Secteur d'urbanisation future à terme
2AUx	Zone d'urbanisation future à terme à dominante d'équipements collectifs ou publics
A	Zone d'activités agricoles
Ae	Secteur éolien en zone agricole
Ax	Secteur d'activités en zone agricole
AI	Secteur de loisirs en zone agricole
N	Zone naturelle
NI	Secteur de loisirs
Nx	Secteur d'activités en zone naturelle
No	Secteur d'équipements en zone naturelle
[grid pattern]	Espace boisé classé
[cross-hatch pattern]	Emplacement réservé (article L.151-41 du C.U)
Éléments repérés au titre de l'article L151-19 et L151-23 :	
★	Bâti et mur
■	Ensemble paysager
●	Étang
○	Arbre, haie
▲	Mare
Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation	
Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées	
bâti pouvant changer de destination	

